

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
427^{ÈME} RÉUNION
9 AVRIL 2014

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/2.(CDXXVII)

**NOTE D'INFORMATION DE LA COMMISSION SUR L'INCIDENT SURVENU À BANGUI LE 29 MARS
2014 ET LE RETRAIT PAR LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD DE SON CONTINGENT AU SEIN DE LA MISCA**

**NOTE D'INFORMATION DE LA COMMISSION SUR L'INCIDENT SURVENU À BANGUI LE 29 MARS 2014
ET LE RETRAIT PAR LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD DE SON CONTINGENT AU SEIN DE LA MISCA**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 426^{ème} réunion tenue le 7 avril 2014, le Conseil a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur les derniers développements intervenus en République centrafricaine (RCA), y compris la décision du Gouvernement de la République du Tchad de retirer son contingent de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). A cette occasion, le Conseil a exprimé le souhait de pouvoir disposer d'éléments d'information supplémentaires sur la situation, afin de lui permettre de prendre les mesures qui seraient requises.

2. La présente Note d'information fait le point des incidents survenus à Bangui le 29 mars 2014 et des développements intervenus subséquemment. La Note se conclut par des observations sur la marche à suivre.

II. SITUATION SÉCURITAIRE D'ENSEMBLE

3. Depuis son déploiement, le 19 décembre 2013, la MISCA a enregistré des progrès remarquables dans la mise en œuvre de son mandat, tel que fixé par le Conseil dans son communiqué du 19 juillet 2013 [PSC/PR/COMM.2(CCCLXXXV)] et le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013. Dans le rapport soumis au Conseil lors de sa 416^{ème} réunion tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le 29 janvier 2014, la Présidente de la Commission a fourni des informations détaillées sur le déploiement de la MISCA et ses opérations [PSC/AHG/4(CDXVI)]. Ces informations ont été actualisées à l'occasion du premier rapport intérimaire sur la situation en RCA et les activités de la MISCA, soumis par la Commission au Conseil de sécurité des Nations unies, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2127 (2013).

4. La MISCA, qui a atteint l'effectif autorisé de 6 000 personnels en uniforme tel que prévu dans le communiqué PSC/PR/COMM.2(CDVIII) adopté par le Conseil lors de sa 408^{ème} réunion tenue le 13 décembre 2013, est déployée non seulement à Bangui, mais aussi à l'intérieur du pays. Grâce à l'action de la Mission, avec le soutien de l'Opération Sangaris, l'environnement sécuritaire a connu une amélioration considérable, particulièrement au regard de la situation qui prévalait après l'attaque lancée par les éléments du groupe anti-Balaka contre la capitale Bangui, au début du mois de décembre 2013. À Bangui, la vie a repris un cours quasi-normal, ainsi que l'attestent la réouverture des établissements scolaires et universitaires, la reprise du fonctionnement des administrations publiques et des activités économiques formelles et informelles, ainsi que la réduction de l'horaire du couvre-feu, qui est maintenant en vigueur de 23 heures à 5 heures du matin, au lieu de 18 heures à 6 heures du matin, au début du mois de décembre 2013. La situation à l'intérieur du pays s'est aussi significativement améliorée. Du point de vue sécuritaire, l'on est entré dans une phase de normalisation.

5. Un des résultats les plus tangibles de l'action de la MISCA porte sur la sécurisation du corridor qui relie la frontière camerounaise à Bangui, qui est vital non seulement pour l'acheminement de l'aide humanitaire, mais également pour le fonctionnement de l'économie centrafricaine. La MISCA a mis en place un dispositif d'escorte pour les véhicules empruntant cette voie. A ce jour, la MISCA a escorté environ 3 050 véhicules de transport de marchandises et de biens humanitaires, sans compter les véhicules de particuliers qui ont bénéficié de ces missions d'escorte.

6. Toutefois, au cours des dernières semaines, la situation sécuritaire a connu une dégradation en certains endroits. Des attaques ont été menées contre des civils, ainsi que contre le personnel de la MISCA. Il convient de mentionner ici l'attaque à la grenade perpétrée à Bangui, le 27 mars 2014, qui a fait plusieurs morts et blessés, ainsi que nombre d'autres incidents. Après l'explosion de la grenade, la Croix-Rouge centrafricaine s'est dépêchée sur les lieux pour porter secours aux blessés et ramasser les corps des victimes décédées. Mais, elle n'a pas pu le faire, car des jeunes du quartier et des anti-Balaka avaient érigé des barricades, refusant que toute personne étrangère accède au lieu de l'incident. De même, le groupe anti-Balaka a multiplié les attaques contre la MISCA tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays. Le 23 mars 2014, des assaillants armés ont attaqué un véhicule de la MISCA, blessant trois des éléments de la Mission, dont deux membres de son personnel médical grièvement. Le 24 mars 2014, un véhicule de la MISCA a été attaqué à Boali, à environ 80 km au nord de Bangui, faisant un mort. Depuis son déploiement, la MISCA a enregistré 21 pertes dans ses rangs, cependant que 141 soldats ont été blessés.

III. INCIDENT DU 29 MARS 2014 ET DÉCISION SUBSÉQUENTE DU TCHAD DE RETIRER SON CONTINGENT

7. Le 29 mars 2014, vers 15:00, heure locale, un convoi de soldats tchadiens de la MISCA, qui retournait au Quartier général de la Force à M'Poko, à Bangui, et transportait des armes saisies de groupes de miliciens dans et autour de la ville de Kanga-Bandoro, au nord de la RCA, est tombé dans une embuscade tendue par des éléments armés au niveau du PK 12. Le point kilométrique douze (12), ou PK12 est un quartier situé au nord de la ville de Bangui. Le cœur du quartier se situe à la jonction entre la route vers Boali (reliant Bangui au Nord-Ouest) et celle vers Damara (reliant Bangui à l'Est). Le point de convergence de ces deux routes est le lieu d'un marché très animé. Ayant essuyé une attaque à la grenade et étant pris sous le feu nourri des assaillants, qui opéraient à partir de zones d'habitation civile, les éléments tchadiens de la MISCA ont retourné le feu contre les assaillants et tiré en l'air pour se dégager de la zone d'embuscade. Les premières évaluations ont fait état de quatre morts et de 21 personnes blessées. Deux soldats tchadiens ont été blessés et les véhicules du contingent ont subi de dommages sérieux causés par des tirs de mitraillettes. Pour sa part, une équipe d'experts des droits de l'homme des Nations unies a annoncé que les soldats tchadiens avaient délibérément, sans provocation aucune, tiré sur un marché bondé de civils non armés, tuant environ 30 personnes et faisant 300 blessés graves, dont des femmes enceintes, des enfants, des handicapés et des personnes âgées.

8. Par la suite, l'équipe des observateurs des droits de l'homme de la MISCA a conduit une investigation qui a fait ressortir les éléments suivants:

- le contingent tchadien de la MISCA est tombé dans une embuscade tendue par des éléments des anti-Balaka, qui avaient préalablement pris position dans le secteur avant l'arrivée du convoi militaire. Les anti-Balaka ont délibérément tiré sur les éléments tchadiens, qui ont riposté en légitime défense pour se protéger; et
- les estimations, s'agissant du nombre des personnes décédées, sur la base d'informations recoupées de diverses sources, varient entre 6 et 13.

9. La présentation sensationnelle et inexacte par l'équipe des observateurs des Nations unies de ce qui s'est passé et la reprise par les grands médias de cette relation des faits, sans aucune vérification des informations, ont accru le climat d'hostilité à l'encontre du contingent tchadien et, plus globalement, à l'encontre des populations tchadiennes et musulmanes vivant en RCA. En vérité, le contingent tchadien fait l'objet d'une campagne de stigmatisation systématique depuis plusieurs mois. Lors d'une visite effectuée en décembre 2013 à Bangui, les Ministres des Affaires étrangères de la République du Congo et du Tchad, le Ministre congolais de la Défense et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA avaient mis en garde contre cette stigmatisation et ses conséquences.

10. C'est dans ce contexte que le Gouvernement tchadien, dans un communiqué publié le 3 avril 2014, a annoncé sa décision de retirer son contingent de la MISCA, et ce après avoir informé la chef de l'État de la Transition en RCA, la Présidente de la Commission de l'UA et le Secrétaire général des Nations unies. Dans ce communiqué, le Gouvernement tchadien a souligné que malgré les sacrifices consentis, le Tchad et les Tchadiens font l'objet d'une campagne gratuite et malveillante tendant à leur faire porter la responsabilité de tous les maux dont souffre la RCA. Le communiqué a réitéré la solidarité du Tchad avec la RCA et son engagement à continuer à soutenir ce pays sous d'autres formes, afin qu'il recouvre la paix, la sécurité et l'unité, et réalise la réconciliation entre ses fils et ses filles. Enfin, le Gouvernement tchadien a indiqué que les modalités pratiques du retrait seraient arrêtées de commun accord avec l'UA et que, dans l'intervalle, le Tchad assumerait sans faille sa mission de paix dans les zones relevant de sa responsabilité en RCA.

11. La Présidente de la Commission a immédiatement réagi à cette situation. Dans un communiqué publié le même jour, elle a pris acte de la décision du Gouvernement tchadien; souligné qu'au cours des semaines écoulées, les contingents de la MISCA, en particulier celui du Tchad, avaient été la cible d'attaques répétées perpétrées par des éléments anti-Balaka et d'accusations infondées de la part d'un certain nombre d'acteurs; et noté que la stigmatisation par certains du contingent tchadien a contribué à créer un climat d'insécurité et d'hostilité dont les ressortissants tchadiens ont été particulièrement victimes. Dans ces conditions, et tout en regrettant le départ envisagé du contingent tchadien, la Présidente de la Commission a indiqué en comprendre parfaitement les raisons. Elle a exprimé la pleine solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple tchadiens. La Présidente de la Commission a relevé la contribution inestimable du Tchad aux efforts de paix et de réconciliation en RCA, mettant en relief les efforts soutenus du Président Idriss Déby Itno pour faciliter l'aboutissement de la transition en cours; la contribution du contingent tchadien à la stabilisation de la situation; et le généreux soutien financier que le Tchad a apporté à la RCA, malgré les défis auxquels il est lui-même confronté, faisant ainsi montre d'un sens élevé de solidarité africaine.

12. Le Secrétaire général de la CEEAC, dans un communiqué publié le 3 avril 2014, a indiqué comprendre la frustration du Tchad face à la non appréciation à leur juste valeur de ses efforts et sacrifices. Il a regretté le retrait du contingent tchadien, qui risque d'handicaper la MISCA. Il s'est félicité de la réaffirmation par le Tchad de sa solidarité envers la RCA et de son engagement à continuer à soutenir ce pays sous d'autres formes. Pour sa part, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef du Bureau intégré des Nations unies en RCA (BINUCA), le Général Babacar Gaye, dans une déclaration aux médias, a affirmé que les troupes tchadiennes ayant été prises à partie lors de l'incident du 29 mars 2014, au PK12, étaient bel et bien des contingents de la MISCA et qu'elles avaient réagi à une embuscade.

IV. MESURES PRISES PAR LA COMMISSION À LA SUITE DE L'ANNONCE DU RETRAIT DU CONTINGENT TCHADIEN ET RENFORCEMENT DE LA MISCA

13. La Commission travaille à l'identification de troupes qui pourraient remplacer le contingent tchadien. Celui-ci comprend 830 militaires et 34 policiers, et est déployé dans le secteur nord et nord-est qui couvre les préfectures suivantes de la RCA: Ouham, Nana-Gribizi, Bamingui-Bangoran et Vakaga. La MISCA a organisé une sortie harmonieuse des éléments tchadiens de la ville de Bangui, qui s'est déroulée le 6 avril 2014 sans aucun incident.

14. Parallèlement, la Commission a pris les mesures requises pour le suivi du communiqué du Conseil du 7 mars 2014, autorisant le déploiement d'éléments de police additionnels, ainsi que de capacités spécialisées. Dans ce cadre, le Burundi a offert deux Unités de police constituées (UPC) de 140 personnels chacune. Une visite de pré-déploiement a été entreprise par la Commission. Le transport de ces UPC vers la RCA sera assuré par l'Algérie, et devrait avoir lieu dans les jours à venir.

Le déploiement imminent des UPC du Burundi permettra à la Mission de réarticuler son dispositif de déploiement de manière à faire face à l'impératif de continuer à assurer la protection des populations civiles dans des localités hautement sensibles comme Bossangoa, où la présence du contingent tchadien a permis de mettre fin aux confrontations violentes entre communautés. En outre, Djibouti, après une requête de la Commission, a indiqué être en mesure de déployer une UPC de 140 gendarmes.

V. OBSERVATIONS

15. La décision du Gouvernement tchadien de retirer son contingent de la MISCA va incontestablement poser de nouveaux défis à la Mission, en même temps qu'elle aura un impact négatif sur la situation humanitaire. En effet, les éléments tchadiens ont joué un rôle crucial dans la stabilisation du nord du pays. Grâce à leur présence, la sécurité des populations vivant dans ces zones a pu être assurée. La Commission, en consultation avec le Tchad, ne ménagera aucun effort pour assurer un retrait ordonné et combler au plus vite le vide qui sera créé. La Commission apportera également l'assistance requise au Gouvernement tchadien, pour faciliter le retour de ses ressortissants se trouvant encore en RCA, et ce en raison des menaces qui pèsent sur leur sécurité.

16. La décision du Gouvernement tchadien est parfaitement compréhensible. Au cours des mois écoulés, le Tchad a fait l'objet d'une campagne hostile et tendancieuse, qui a grandement contribué à l'intensification des attaques contre ses ressortissants, la communauté musulmane centrafricaine et contre la MISCA elle-même. La relation inexacte et sensationnelle de l'incident survenu le 29 mars 2014 a davantage aggravé la situation. Dans ce contexte, il importe que le Conseil marque sa pleine solidarité avec le Gouvernement et le peuple tchadiens; réitère son appréciation de l'engagement soutenu des autorités tchadiennes, en particulier le Président Idriss Déby Itno, en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA; et se félicite de l'engagement du Tchad à continuer à appuyer les efforts de paix en RCA. Le Conseil pourrait également réaffirmer son soutien à la MISCA dans la mise en œuvre de son mandat, notamment la protection des populations civiles, et mettre à nouveau en garde tous les auteurs de troubles en RCA, en particulier les éléments anti-Balaka qui sont devenus la principale menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité en RCA.